

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Juillet 2024

L'an 2024, le 4 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.
Date de convocation : 28 Juin 2024 – Secrétaire de séance : Karole Martignat
Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 10

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Daniel Rousset, Fabien Boeglin, Karole Goncalves Mineiro, Karole Martignat, Alban Ridet et Jean-Michel Salvadori, Patricia Monard, Emilie Carreau, Roger Poizat

Était absente : Myriam Kerkeni

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation de Karole Martignat, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Karole Martignat comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mai 2024.
Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 30 mai est approuvé.

➤ Délibération sur la vidéoprotection et le photovoltaïque

La Mairie peut prétendre à 30 % de prise en charge pour la vidéoprotection et 20 % pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.
Mr le Maire présentera ultérieurement des devis. Les demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil départemental de l'Ain. Ces subventions seront pour 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le recours à ces subventions.

➤ Régularisation des charges chauffage locataires

Mr le Maire expose les consommations en kwatt et en euros des locataires. Sur l'ensemble du bâtiment mairie salle des fêtes la consommation a augmenté par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cette régularisation.

➤ **Information sur l'arrêt du réseau cuivre**

La Mairie a été informée que le réseau cuivre sera arrêté au 1^{er} Janvier 2028.
Le réseau téléphone classique et l'ADSL n'existeront plus à cette date.

➤ **Questions diverses**

Convention IRVE :

Le SIEA propose aux communes une convention de prestations de service pour l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicules électriques.
Une décision sera prise ultérieurement.

Convention Conseiller numérique :

Compte-tenu du peu de personnes inscrites, le conseil décide de stopper cette convention.

Rentrée de l'école septembre 2024 :

221 enfants sur le RPI sont attendus. Le Montellier accueillera 2 classes de CE2 et CM2 soit 49 enfants (moyenne de 24 enfants par classe). Ces effectifs sont stables par rapport aux années précédentes.

Devis structure toiture photovoltaïque :

Cette étude se fera sur le 2^e semestre.

Prochain conseil le jeudi 29 Août à 20h30.

L'ordre du jour étant épousé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 21h38.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin

La secrétaire de séance,
Karole Martignat